



# TEMPS MORT N° 9



# SOMMAIRE



- PAGE 3 : RAPPEL ARBITRE
- PAGE 4 : RECLAMATION
- PAGE 5 : ANNONCES / CONTACTS

# RAPPEL ARBITRE

- ⓘ Pensez à consulter FBIV2 régulièrement afin de prendre connaissance de vos désignations (pour des raisons techniques : les horaires, les salles, les collègues peuvent changer).
- ⓘ Les **derniers matchs** de la saison sont prévus pour le week-end du **30 et 31 mai**, pensez à saisir vos indisponibilités !
- ⓘ Pour les arbitres joueurs, ne pas hésiter à adresser vos poules (**pour les jeunes en 2<sup>ème</sup> phase ou 3<sup>ème</sup> phase départementale**) ou à saisir votre planning de match en indisponibilité sur FBIV2.
- ⓘ Joindre vos collègues (impératif).
- ⓘ Pensez à votre tenue d'officiel : (accordez vos maillots).



- Veillez à rencontrer le responsable de salle lors de votre arrivée ;
- Pensez à faire votre briefing avant rencontre avec votre collègue (gestion du match, votre mécanique, etc...) ;
- Ne pas oublier la communication entre collègue et la C.D.O (indisponibilité, incident, etc. ....) ;
- Pensez à avoir votre code de jeu avec vous.

## Réclamation

### (ART 60 – Réclamations, règlement sportif départemental)

1. Quand poser la réclamation ?
  - Au premier ballon mort et chronomètre arrêté,
  - Ou immédiatement si le ballon est mort et le chronomètre arrêté.
2. Comment faire ?
  1. Faire noter par le marqueur en haut de la feuille :
    - Le score au moment de la réclamation
    - Le temps joué (31 minutes si le chronomètre affiche 9'12 dans la seconde période)
    - L'équipe réclamante
    - Les capitaines en jeu
  2. Reprendre le jeu

En cas de réclamation : Score : A ..... B.....  
Temps joué (minute) : .....  
Équipe réclamante : .....  
N° du capitaine en jeu A : .....  
N° du capitaine en jeu B : .....

### **PROCÉDURE ENTRE LA FIN DU MATCH ET LA CLÔTURE DE LA FEUILLE DE MARQUE**

L'équipe réclamante dispose de 20 minutes après la fin du match pour confirmer ou infirmer sa réclamation.

#### **- Soit la réclamation n'est pas confirmée**

Dans ce cas, il faut vérifier la feuille de marque et la clôturer.

#### **- Soit la réclamation est confirmée**

Dans ce cas, il faut que le capitaine ou l'entraîneur :

1. dicte au premier arbitre le motif de la réclamation,
2. signe la réclamation au verso et au recto.

Le club réclamant a jusqu'au mercredi suivant la rencontre pour confirmer la réclamation en envoyant le chèque à l'organisateur de la compétition (Comité ou Ligue).

**En aucun cas, vous ne devez récupérer le chèque de la réclamation !**

Le premier arbitre :

1. écrit sous la dictée du capitaine ou entraîneur le motif de la réclamation au dos de la feuille de marque,
2. écrit un rapport sur les points précis de la réclamation,
3. récupère les rapports du deuxième arbitre et des officiels de la table de marque,
4. Envoie la feuille de marque, avec les rapports, dès le lendemain.

**En aucun cas, vous ne pouvez refuser de prendre une réclamation !**

Si la réclamation est déclarée trop tard, ou si elle est confirmée trop tard, vous ne la refusez pas, mais vous le notifiez dans votre rapport.



## ANNONCES

### Stage présaison :

Merci de prendre note que le stage pré-saison 2015 – 2016 aura lieu le

**Samedi 05 septembre 2015**

### Fête du Minibasket :

Recherche arbitres pour le 8 mai 2015 à Cholet (La Meilleraie)

Merci de contacter la CDO le mercredi au 02-41-47-03-26

*Si vous avez des annonces similaires ou autres, n'hésitez pas à les faire passer par le Comité et nous les publierons au Temps Mort suivant.*



## LES CONTACTS UTILES

### C.D.O.

\* Réunion tous les mercredis soirs à partir de 17h

☎ Vous pouvez nous joindre au 02-41-47-03-26

👍 Remplacement à très court terme (week end)

☎ 06-07-85-81-26